

L'an deux mil douze, le lundi dix décembre,  
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la Présidence de Jean LEGER, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux : 19  
Nombre de membres présents : 13  
Date de convocation : le 3 décembre 2012.

Etaient présents : Jean LEGER, Serge RENAULT, Jean-Claude LABASSE, Annie GARDRAT, Jacky JOUBERT, Nathalie LHOMMEAU, Paulette HERISSON, Claude BOULAY, Nicolas CAUSSE, Claudine LUCAS, Sophie BOULAY, Josiane CHAUVELIER, Marie-Hélène VADE.

Absents excusés : Jean-Luc FERRIERE, Tony DELAFOSSE, Isabelle DUTET, Sébastien MONGE, Gérard PLATON.

Absents non excusés : Philippe HALLOUIN.

Monsieur Nicolas CAUSSE a été nommé secrétaire de séance.

#### 1 – Décision modificative n° 4 :

Ajustement de crédits budgétaires en dépenses et en recettes pour un montant de 53 308 € en section de fonctionnement et de 67 282 € en section d'investissement.

#### 2 – Admission en non valeur :

Loyers et redevances ordures ménagères impayés et irrécupérables malgré les poursuites engagées : 5 881 €.

#### 3 – Opérations d'ordre budgétaires :

Frais d'insertion d'avis d'appel à la concurrence d'un montant de 452,09 € à imputer à l'article 2152 – Travaux d'aménagement de l'Avenue Louis Chaumel au lieu de l'article 2033, car les travaux sont exécutés.

#### 4 – Banque Postale :

Elle sera installée dans les boutiques de l'immeuble Rue Saint Denis à l'endroit des deux boutiques. Les travaux devraient commencer en juin-juillet 2013, l'ouverture étant prévue en décembre 2013.

La Commune devra effectuer au préalable certains travaux, notamment la pose de vitrines anti-effraction, rehausser le plancher de 18 cm, prévoir l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite ainsi que des sanitaires.

La Poste effectuera ensuite les travaux d'aménagement intérieur de ces locaux.

Un bail entre la Commune et La Poste sera conclu.

#### 5 – Centre de Tri Postal :

Sur le terrain situé dans la ZA de l'Entonnoir vendu par la Commune pour ce faire.  
Début des travaux mi-décembre 2012 avec une fin de travaux prévue fin mai 2013.

## 6 – Logement type 4 situé 1 Rue Leroy :

Les travaux de rénovation par le personnel communal sont commencés : montant des matériaux : 3 500 € environ.

## 7 – Ordures ménagères :

- Participation 2013 au SMIRGEOMES à inscrire au budget primitif 2013 : 112 856 € à payer en six versements,
  - grille tarifaire 2013 : augmentation du prix de l'abonnement de 2,50 € soit 92,50 € au lieu de 90 €.
- Un tarif pour le lavage des bacs sales a été institué à raison de 30 € la prestation.

## 8 – Parc Consigny :

La Commune a acquis la propriété "CHAPOTON" en vue d'utiliser son jardin pour agrandir le Parc Consigny. Un relevé topographique est nécessaire pour permettre la création d'une traversée piétonne aux normes *Personnes à Mobilité Réduite* raccordée à la Rue Courtin.

## 9 – Dotation de Solidarité Rurale :

Pour la première fois, les Communes de moins de 2 000 habitants peuvent solliciter au titre de 2013 la DSR pour leurs projets d'investissement auprès du Département (seules les Communes d'une population inférieure ou égale à 1 000 habitants pouvaient y prétendre).

La Commune de MONDOUBLEAU sollicite une subvention DSR pour l'acquisition d'un camion d'occasion avec 3 bennes neuves dont une en aluminium pour le sable sel afin d'en éviter la corrosion. Cet équipement permettra d'améliorer les conditions de travail et de sécurité du personnel (protections).

## 10 – C.A.E :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout nouveau contrat C.A.E ou AVENIR suite à la résiliation du précédent.

## 11 – Convention avec l'Association PRESENCE VERTE TOURAINE :

La Commune accepte de signer une convention avec Présence Verte Touraine pour un accompagnement administratif lors de la réalisation du dossier d'abonnement. Les abonnés bénéficieront de ce fait d'une réduction du forfait d'installation-maintenance.

## 12 – Questions diverses :

Cimetière : les fruits rouges des ifs abîment les tombes. La Commission cimetière est chargée de se rendre sur les lieux et de décider s'il convient de tailler ou supprimer ces arbres et tout autre végétal qui endommage les tombes.

En effet, de nombreuses personnes se plaignent des dégâts causés par la pousse de divers végétaux (rosiers, arbustes, ...).

### **13 – Convention à signer avec le SIVOM :**

La Commune accepte de signer une convention avec le SIVOM pour la mise à disposition du personnel communal pour des travaux dans la maison 20 Rue des Poilus appartenant au SIVOM.

### **14 – Convention de déneigement des déchetteries avec le SMIRGEOMES :**

Afin d'anticiper les conséquences de certains désagréments climatiques, notamment les fortes tombées de neige ou le verglas, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition du SMIRGEOMES le personnel, le matériel et les matériaux de voirie (sable sel notamment) pour sécuriser rapidement ces lieux de collectes fortement fréquenté par les administrés.

### **15 – Cross Country du 17 février 2013 :**

1 800 athlètes inscrits – 5 000 personnes attendues. Toutes les mesures de sécurité sont prises pour cet accueil, par le Comité Départemental d'Athlétisme de Loir et Cher, la Communauté de Communes et les Communes environnantes.

### **16 – Création d'une association loi 1901 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une association loi 1901 "Dans les Pas de Léonie" dont le siège est à MONDOUBLEAU – 6 Allée de la Gare – afin de représenter les familles ayant des enfants ou des personnes présentant une délétion du chromosome 4 et d'aider par tous moyens ces familles ou personnes dans leurs combats.

### **17 – Camping :**

La procédure de délégation de service public est engagée. L'avis d'appel à candidatures a été effectué dans la presse.

### **18 – Restauration des tableaux de l'Eglise :**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles nous demande si nous envisageons de programmer en 2013 cette restauration. Cette restauration sera étudiée lors de la préparation du budget primitif 2013.

### **19 – Eglise :**

- Tintement des cloches : un seul tintement fonctionne. Afin d'éviter une panne et d'assurer la sonnerie des cloches, il ne sera pas procédé au remplacement de l'ensemble des tintements (3 609,53 € TTC), mais au remplacement d'un seul tintement (944,84 € TTC).
- Litige qui oppose la Commune aux Architectes pour les dégâts du clocher : affaire réglée à l'audience publique du Tribunal Administratif d'Orléans le 20 décembre 2012.